

# Régime de paiement de base

Campagne 2016

## Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016 en accompagnement d'un transfert de foncier

Clause

**A**

Première vague

à déposer à la DDT(M)  
au plus tard  
le 17 mai 2016

### ❖ EXPLOITATIONS CONCERNÉES PAR LE TRANSFERT DE DPB

	EXPLOITANT CÉDANT EN 2016	EXPLOITANT REPRENEUR EN 2016
N° Pacage	_____	_____
Nom et prénom ou raison sociale		

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que la cession de DPB s'établit à titre (*cochez la case correspondant à votre situation*) :

**définitif dans le cadre :**

d'un contrat de vente de terres conclu le \_\_\_\_\_ avec date d'effet le \_\_\_\_\_ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

**temporaire dans le cadre :**

d'un contrat de bail de terres conclu le \_\_\_\_\_ avec date d'effet le \_\_\_\_\_ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés ;

d'une convention de mise à disposition de terres conclue le \_\_\_\_\_ avec date d'effet le \_\_\_\_\_ et que le cédant est propriétaire ou locataire des DPB transférés ;

d'une autre convention temporaire (*précisez : \_\_\_\_\_*) conclue le \_\_\_\_\_ avec date d'effet le \_\_\_\_\_ et que le cédant est propriétaire des DPB transférés.

Le repreneur atteste avoir la qualité d'agriculteur actif au 17 mai 2016.

Ce contrat emporte transfert définitif ou temporaire, selon la nature du contrat de cession de terres, par le cédant au repreneur, qui l'accepte, du nombre de DPB correspondant à la surface admissible déclarée en 2015 par le cédant sur les parcelles, qui font l'objet du transfert de terres et dont le détail est précisé en annexe au verso du présent formulaire. Le nombre de DPB transférés via ce formulaire correspond au plus au nombre d'hectares agricoles admissibles cédés au terme du contrat de transfert de terres susvisé. Au-delà, les DPB transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPB sans foncier et nécessitent le dépôt d'une clause B. La valeur des DPB transférés correspond à celle des DPB associés aux terres transférées.

Les soussignés, désignés ci-dessus, certifient que les renseignements figurant dans le présent formulaire sont sincères et véritables, attestent avoir pris connaissance de la notice explicative jointe au présent formulaire et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Fait en 3 exemplaires à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ 2016

Signature de chacun des exploitants

*Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.*

LE CÉDANT

LE REPRENEUR

# Régime de paiement de base

## Campagne 2016

Clause

**A**

Première vague

à déposer à la DDT(M)  
au plus tard  
le 17 mai 2016

### Annexe au formulaire de demande

## Transfert de Droits à Paiement de Base (DPB) intervenant au plus tard le 17 mai 2016 en accompagnement d'un transfert de foncier

Le cédant transfère les DPB présents dans son portefeuille et qui ont été créés en 2015 sur les surfaces transférées en 2016 et identifiées ci-dessous :

Numéro d'îlot 2015	Numéro de parcelle 2015	Numéro Pacage du cédant ou si le cédant a bénéficié d'un transfert de référence historique en 2015 sur ces terres, numéro Pacage de l'agriculteur qui détenait les terres en 2014
		_____
		_____
		_____
		_____
		_____
		_____
		_____
		_____

**Seul le nombre de DPB associés aux surfaces mentionnées dans ce tableau sera transféré au repreneur.**

Vous pouvez choisir de transférer en particulier :

- le nombre total de DPB associés à la surface transférée : dans ce cas la totalité des îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus ou
- moins de DPB que de surface transférée : dans ce cas, seul un nombre d'îlots ou de parcelles inférieur au nombre d'îlots et parcelles transférés sont identifiés dans le tableau ci-dessus.

Les parties sont informées que la valeur des DPB transférés évoluera selon le chemin de convergence notifié au cédant.